

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 5 mai 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 5 mai, a adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 13 arrêtés et examiné sept dossiers d'étrangers. Il a également émis deux avis sur un projet de décret.

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Air Calédonie à ne plus soumettre à approbation gouvernementale la répercussion du coût de la surcharge carburant et des frais administratifs sur la composition tarifaire d'un billet d'avion. Air Calédonie évaluera chaque semestre le coût de la surcharge carburant en fonction de son prix d'achat. Les frais administratifs seront également fixés directement par la compagnie aérienne au regard de sa politique tarifaire commerciale.

Au visa de Christopher Gygès et de Valentine Eurisouké, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réglementé les prix des gels ou solutions hydroalcooliques, gels ou solutions désinfectantes, des masques de protection sanitaire ou non sanitaire, des gants à usage sanitaire à usage unique, des savons pour les mains de toutes sortes jusqu'au 31 décembre 2020 :
- gels et solutions hydroalcooliques : les prix de vente au détail ne peuvent excéder 2 200 F par litre TTC ;
 - gels et solutions désinfectantes : les prix de vente au détail ne peuvent excéder 2 200 F par litre TTC ;
 - masques de protection sanitaires de toutes sortes : le coefficient multiplicateur maximal de marge commerciale pour les importateurs, grossistes et détaillants est de 1,30 ;

- masques en tissu normés UNS1 : les prix de vente au détail ne peuvent excéder 850 F l'unité TTC;
- masques en tissu normés UNS2 : les prix de vente au détail ne peuvent excéder 750 F l'unité TTC;
- gants en caoutchouc synthétique ou naturel à usage unique : le coefficient multiplicateur maximal de marge commerciale pour les importateurs, grossistes et détaillants est de 1,30 ;
- savons pour les mains de toutes sortes et leurs recharges : le coefficient multiplicateur maximal de marge commerciale pour les importateurs, grossistes et détaillants est de 1,30.

Voir communiqué détaillé « Réglementation des prix ».

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la structure du prix de l'essence et du gazole. Le poste « produit d'activité détaillant », qui correspond à la rémunération des activités de distribution des carburants assurées par les stations-services, sera augmenté de 2 F par litre sur les trois prochains mois en compensation des effets relatifs à la baisse des volumes de vente et des cours internationaux du pétrole. Cette hausse est largement compensée par la forte baisse des cotations internationales de l'essence et du gazole. Aussi, les prix publics de l'essence et du gazole ont tout de même respectivement baissé de 19,1 F/L et 13,1 F/L au 1^{er} mai, soit des baisses de 13,9 % et 11,2 %.

Au visa de Christopher Gygès et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a transféré la gestion du lot n° 101 situé à Canala, dépendant du domaine public maritime de la province Nord, au profit de la Nouvelle-Calédonie. Cette parcelle permettra d'accéder au terrain sur lequel sera construit le centre de contrôle technique de véhicules de la côte Est (Nouméa et Koné bénéficient déjà respectivement d'un centre de contrôle technique de véhicules).

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 750 000 F à l'association de la banque alimentaire de la Nouvelle-Calédonie (BANC).

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu l'agrément de la société CHUBB EUROPEAN GROUP SE pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Jena Bouteille en qualité de directrice de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (DPJEJ) pour trois ans.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Thierry Xozame en qualité de directeur adjoint du travail et de l'emploi – responsable du pôle administration générale et pilotage (DTE).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu représentatives au sens du code du travail de Nouvelle-Calédonie, les organisations syndicales d'employeurs suivantes :

- le mouvement des entreprises de France-Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC) ;
- la confédération des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CPME-NC) ;
- l'union des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie (U2P-NC).

Il a également reconnu représentatives dans le secteur privé, au niveau interprofessionnel, au sens du code du travail de Nouvelle-Calédonie, les organisations syndicales d'employeurs suivantes :

- le mouvement des entreprises de France-Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC) ;
- la confédération des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CPME-NC) ;
- l'union des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie (U2P-NC).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis à jour les référentiels du diplôme d'encadrant technique et pédagogique en insertion professionnelle (certification de la Nouvelle-Calédonie).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une action de formation et pris en charge un parcours individualisé de formation professionnelle continue.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé SOS ambulances en tant qu'entreprise de transports sanitaires terrestres (Nouméa).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adapté les autorisations capacitaires d'hospitalisation des établissements publics et privés au regard de la menace sanitaire grave générée par la pandémie de Covid-19. Cette marge d'autonomie permettra aux établissements de moduler leur organisation en fonction des besoins d'hospitalisation.

Voir communiqué détaillé « Capacité des hôpitaux covid19 ».

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de carte de résident temporaire et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a également accordé trois autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable avec observations sur une proposition de loi du pays relative au régime des prohibitions à l'importation, à l'exportation et à la mise à disposition à titre onéreux ou gratuit, et au régime des autorisations administratives d'importation et d'exportation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable avec observations sur une proposition de loi du pays relative à l'exercice de la profession d'infirmier en pratique avancée.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.